



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

## Démarche de gouvernance vers une gestion concertée des nappes profondes du bassin de l'Adour

*Comité de pilotage - 20 avril 2021 (visioconférence)*

---

- *Périmètre de gestion et sa cohérence hydrogéologique*
  - *Composition du groupe d'experts hydrogéologues*
  - *Retour d'expérience : Bruno de Grissac, directeur du SMEGREG*
- 

*Document rédigé et diffusé par Mélanie Erostate (chargée de mission nappes profondes), le 20 avril 2021*

# Organisation de la réunion

---

Heure  
estimative

14 h 05 ***Rappel de la démarche***



14 h 15 ***Dernières actualités***



14 h 20 ***Périmètre de gestion***



14 h 50 ***Composition du groupe d'experts***



15 h 10 ***Retour d'expérience B. de Grissac (SMEGREG)***



16 h 15 ***Clôture***



# *Rappel de la démarche*



# Historique de la démarche

Les nappes souterraines sont sollicitées pour l'eau potable et d'autres usages de l'eau ou de l'environnement souterrain : thermalisme, irrigation, industrie, stockage de gaz...

Le changement climatique va très probablement augmenter la dépendance à l'usage de ces nappes.

- Le Comité de Bassin, à travers notamment la Commission Territoriale Nappes Profondes, sollicite l'Institution Adour pour porter une démarche de gouvernance concertée de la nappe, visant à définir l'outil de gestion le mieux adapté
- La nappe des Sables infra-molassiques, avec ou sans le Paléocène associé, est inscrite au SDAGE Adour-Garonne 2017-2021 comme devant faire l'objet de l'élaboration d'un SAGE avant 2021

➔ **L'étude socio-économique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour a été menée entre avril 2018 et juin 2020**  
Convention de partenariat IA & BRGM, avec le soutien de l'Agence de l'Eau

➔ **Diffusion de la charte de gouvernance pour les nappes profondes du bassin de l'Adour en janvier 2021**



# *Pourquoi une charte ? Quels engagements ?*

L'étude socioéconomique menée avec le BRGM constitue une première étape...

Les acteurs locaux doivent poursuivre le travail et les discussions pour évaluer l'opportunité et la faisabilité de mobiliser un outil de gestion des nappes...



La charte permet de formaliser cette étape de transition

- engagement de principe
- engagement dans la gouvernance
- maintenir une scène d'échanges / formalisation d'instances de concertation
- poursuivre l'amélioration et le partage des connaissances



Le contenu de la charte **NE PRÉSAGE PAS** de la décision qui sera prise à terme par le COPIL pour la mise en place d'un outil de gestion durable

- outil? Oui/non? Lequel?
- périmètre
- gouvernance
- engagement des acteurs
- moyens à mobiliser
- etc.

À discuter au cours de l'année



# *Dernières actualités*



# Rôle et composition du Comité de Pilotage

---

- Rôle du comité de pilotage :
  - Assurer le bon déroulement et impulser la dynamique de la démarche
  - Instance de décision et de validation des différentes étapes de la démarche jusqu'au choix d'un outil de gestion adapté au territoire
- Il est composé des élus et des représentants techniques de :
  - L'EPTB Adour
  - Les départements des Hautes-Pyrénées, Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques
  - Les régions Nouvelles-Aquitaine et Occitanie
  - L'Agence de l'eau Adour-Garonne
  - Les services de l'Etat (DTT(M) et DREAL)
  - Les syndicats d'eau potable usagers des nappes profondes sur le territoire
  - Les chambres d'agriculture
  - Irrigadour
  - Les établissements thermaux
  - TEREGA



- **Partenaires ayant adhéré au 20/04/2021**

- EPTB Adour
- Département des Pyrénées-Atlantiques
- L'agence de l'eau Adour-Garonne
- Région Occitanie
- Préfecture des Hautes-Pyrénées
- Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
- Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine
- Thaladour Saubusse thermal
- TEREGA

- *Processus en cours*

- *Département des Hautes-Pyrénées*
- *Préfecture des Landes*
- *SYDEC*
- *Régie des eaux de Mont-de-Marsan*
- *SMNEP*
- *Syndicat TRIGONE*
- *Syndicat Armagnac Ténarèze*



# *Périmètre de gestion et cohérence hydrogéologique*

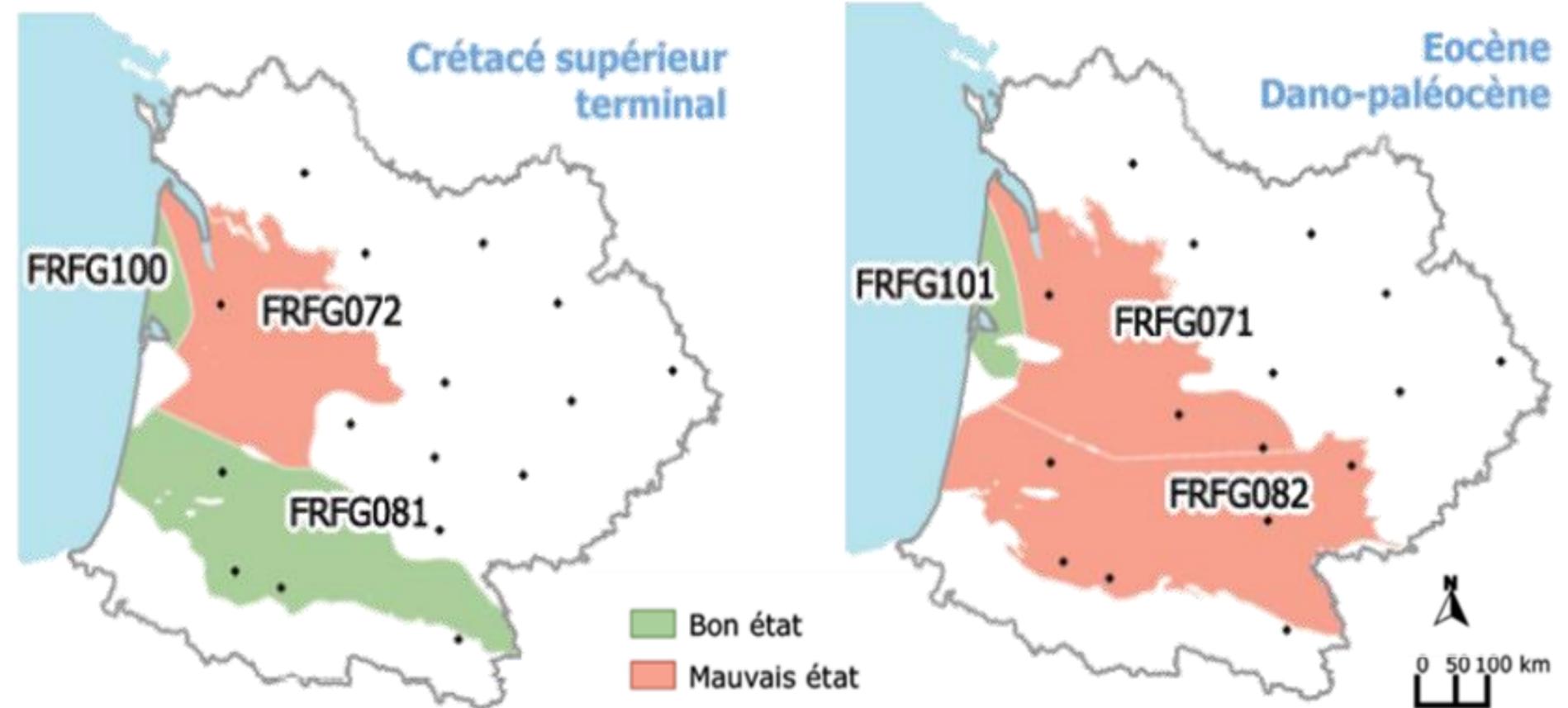




# Masses d'eau concernées

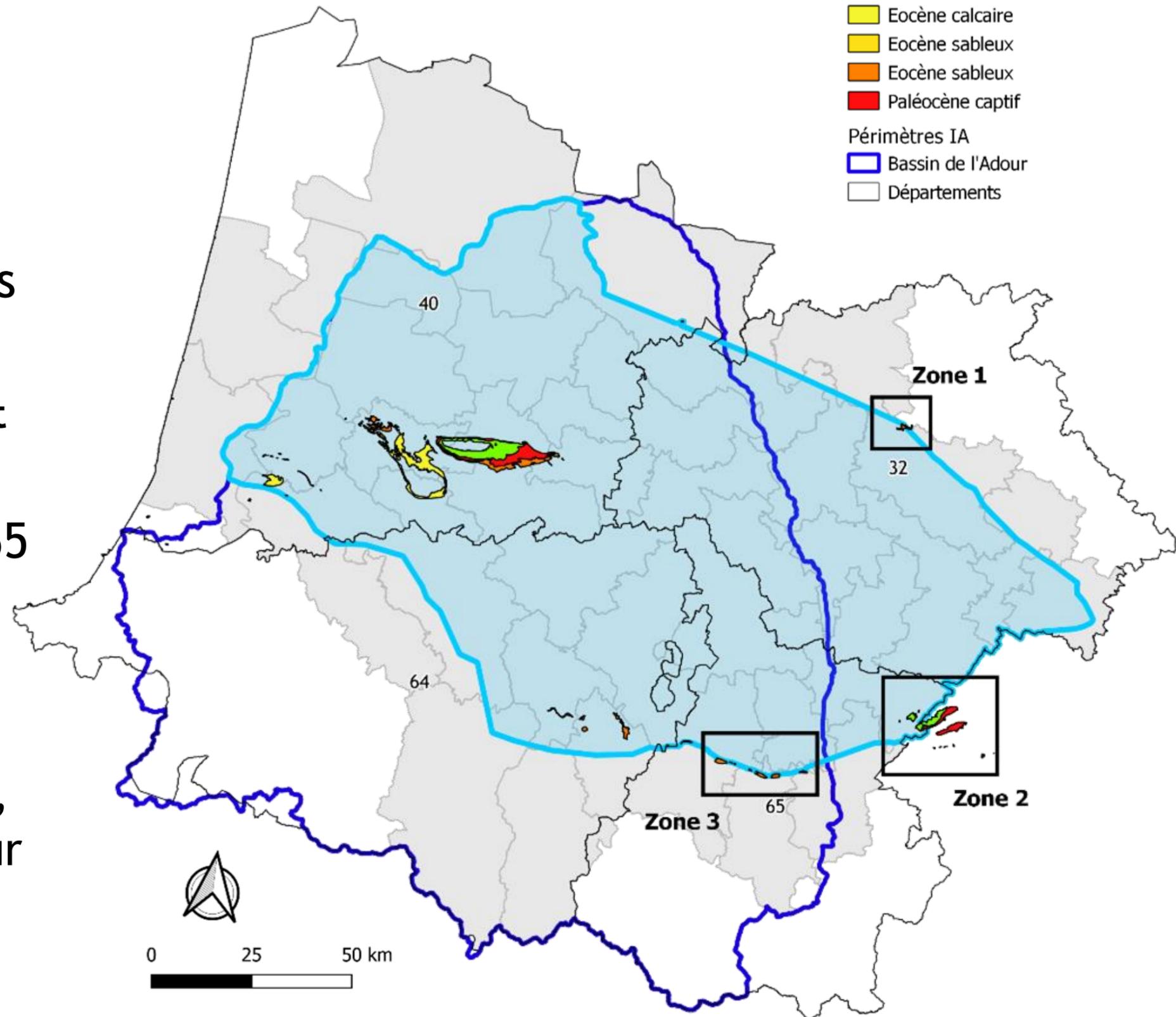
- Le SDAGE 2016-2021:
  - gestion intégrée concernant les « *sables infra-molassiques avec ou sans le Paléocène associé* »
- Cohérence hydrogéologique :
  - intégration de l'aquifère du Crétacé

Code	Nom de Masse d'eau	Etat quantitatif
FRFG081	Calcaires du sommet du Crétacé supérieur captif sud aquitain	Bon
FRFG082	sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-Paléocène captif sud AG	Mauvais



# Périmètre proposé dans la charte

- En surface :
  - 12 000 km<sup>2</sup>
  - Limites géologiques, hydrologiques ou localisations d'usages
  - Régions Nouvelle-Aquitaine & Occitanie
  - Départements 32, 40, 64 et 65
  - 41 EPCI-FP
- En souterrain:
  - Aquifères Eocène (dont SIM), Paléocène & Crétacé supérieur



# Extension potentielle du périmètre

- Affleurements géologiques extérieurs au périmètre :

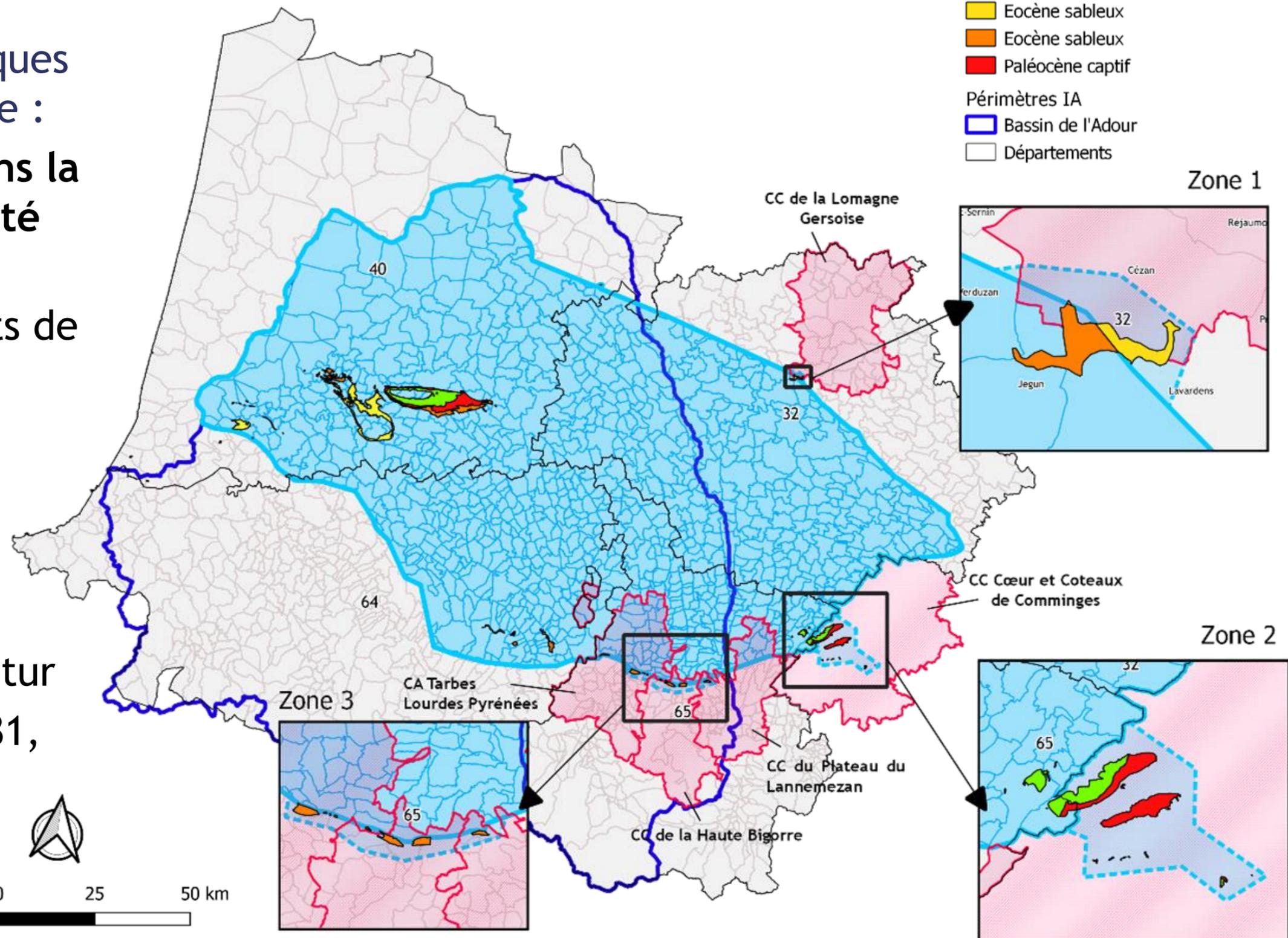
1. Préciser leurs rôles dans la recharge et la vulnérabilité des nappes profondes

→ En attente des résultats de l'étude GAIA du BRGM

2. Préciser les usages de la ressource actuel et futur à l'Est

→ DDT31 : pas d'usage futur

→ En attente : CD31, CD81, DDT81



# *Composition du groupe d'experts*





# *Rôle du comité d'experts*

---

- Evaluation des **possibilités/limites des outils** (modèle notamment)
- **Interprétation et validation des résultats simulés** (scénarii modélisés à l'aide d'un modèle numérique par exemple)
- **Avis sur les mesures de gestion et leur pertinence vis-à-vis de la ressource** (gestion en stock et en pression)
- **Accompagnement des instances dans leurs réflexions/décisions**

→ **Expertiser l'état de la ressource et aider à la décision pour la mise en place d'actions de gestion**



# Composition du groupe d'experts



- Sphère publique/parapublique
- Excellentes connaissances de l'hydrogéologie locale
- Spécialités complémentaires
  - vision intégrée de la ressource

<b>Alain DUPUY</b>	Professeur des Universités, Directeur de l'ENSEGID
<b>Pierre MARCHET</b>	Hydrogéologue, AEAG
<b>Bruno DE GRISSAC</b>	Hydrogéologue, Directeur du SMEGREG
<b>Etienne AHUSBORDE</b>	Mathématicien, Chargé de recherche CNRS HDR, LMAP, UPPA
<b>A confirmer (M. SALTEL)</b>	BRGM Bordeaux
<b>Mathieu SEBILO</b>	Maitre de Conférences à l'UPMC détaché UPPA
<b>Michel FRANCESCHI</b>	Maitre de Conférence HDR, ENSEGID



# *Retour d'expérience sur les nappes profondes de Gironde*

*Présentation par le SMEGREG*



# Gestion des Nappes profondes de Gironde

---

Gouvernance des nappes profondes du Bassin de l'Adour  
Réunion du Comité de pilotage  
20 avril 2021



# En préambule

Quelques considérations sur la gestion des eaux souterraines, les spécificités de leur gestion,...

... du constat à l'action en passant par la prise de décision.

Les eaux souterraines sont le passager clandestin des politiques de l'eau...

# Sentiment d'appartenance et constat partagé

C'est sur la base d'un constat partagé que se construit la gestion de la ressource en eau.

Pour les eaux superficielles, chacun connaît sa rivière et le premier constat est direct (crue, assec, pollution...).

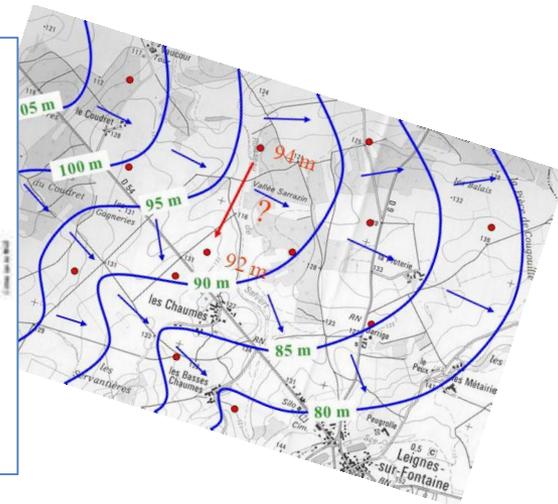
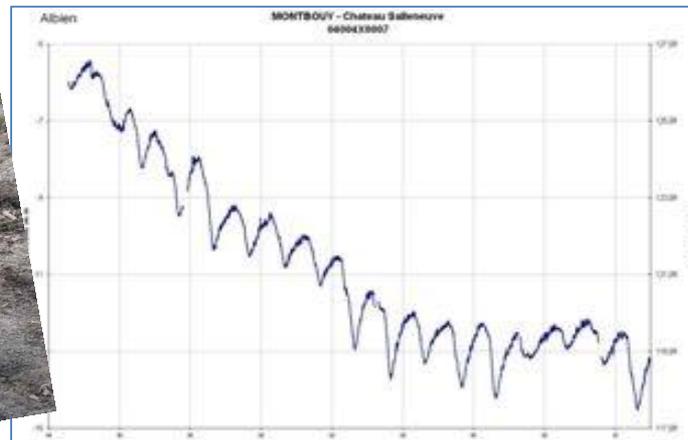


Partager le constat est (relativement) facile et nous savons nous tourner vers l'amont pour rechercher la cause de ce que nous observons.

# Sentiment d'appartenance et constat partagé

Pour les eaux souterraines, qui connaît les limites de la nappe qu'il a sous ses pieds ?

Et pas de constat direct, ou rarement...



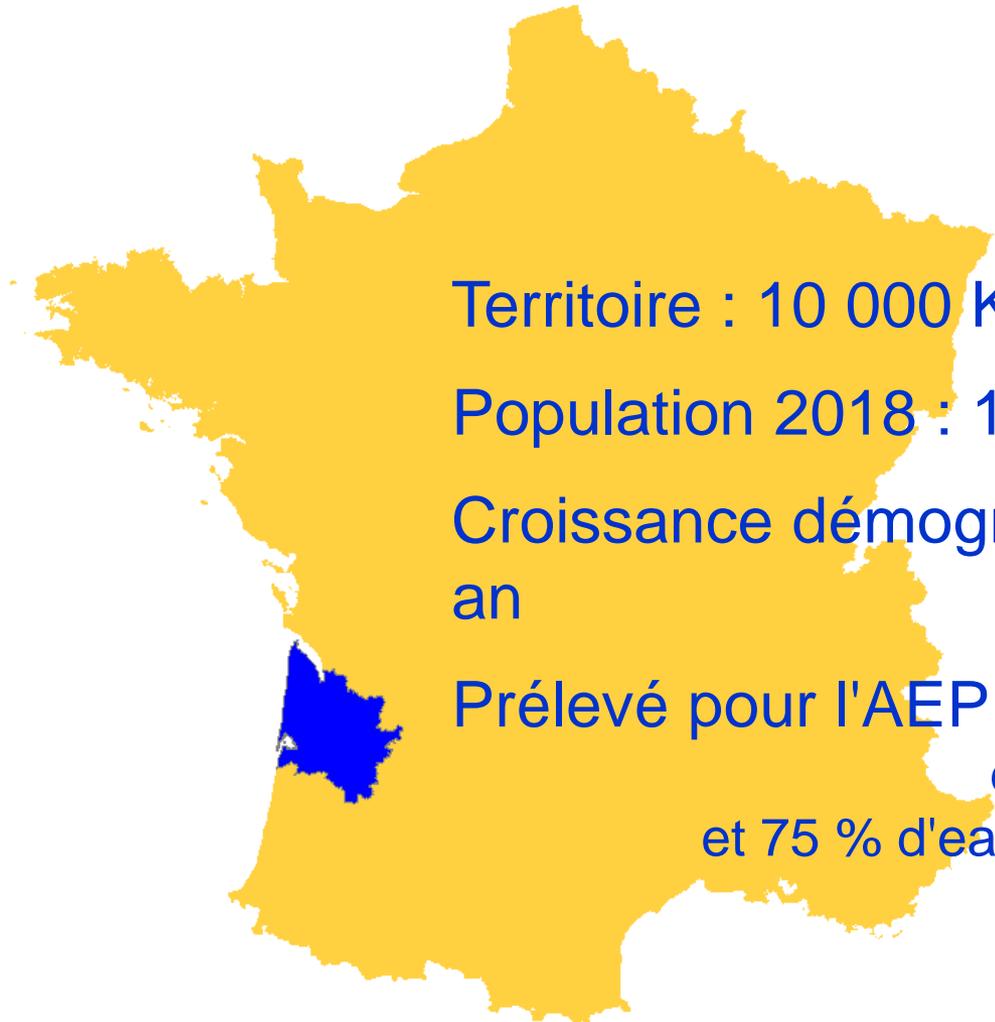
Même le premier constat relève d'un expert,  
et où est l'amont ?

# En préambule

La difficulté de la gestion des eaux souterraines réside notamment dans :

- la place de l'expert :
  - qui sait, avec les limites de son savoir,
  - mais n'est pas légitime pour décider (mais la tentation...),
- le rôle du décideur,
  - qui doit écouter l'expert (les experts ?),
  - mais construire sa décision en autonomie (mais la tentation...).

# Le périmètre du SAGE Nappes profondes de Gironde



Territoire : 10 000 Km<sup>2</sup>

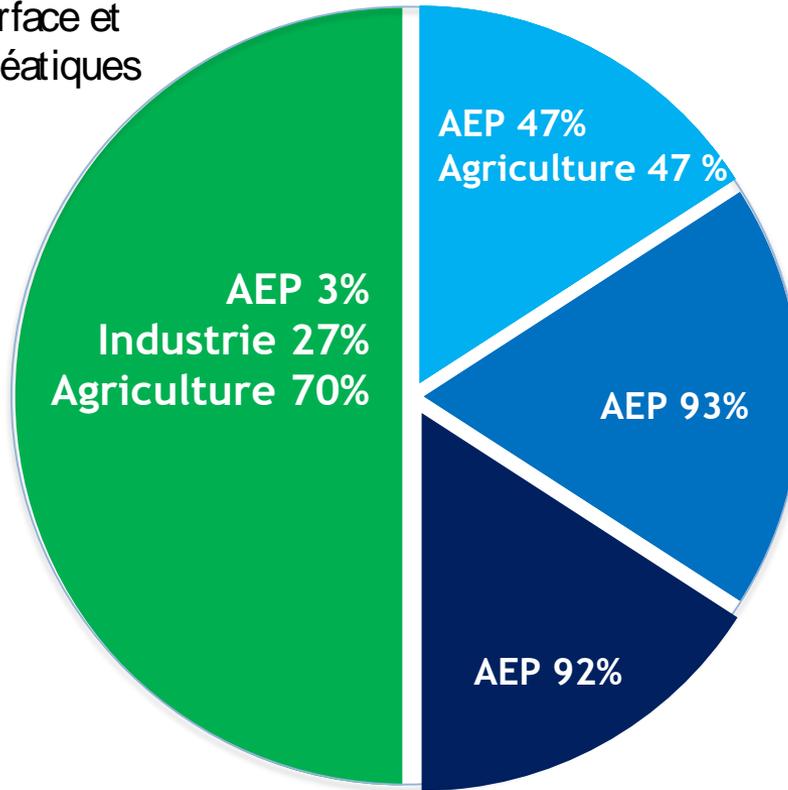
Population 2018 : 1 602 000 habitants

Croissance démographique : +1,3% par  
an

Prélevé pour l'AEP : 120 000 000 m<sup>3</sup>/an  
dont 98% d'eau souterraine  
et 75 % d'eau issue de nappes captives

## Qui prélève et pour quel usage ?

■ Eaux de surface et nappes phréatiques



- Nappes profondes non déficitaires
- Nappes profondes à l'équilibre
- Nappes profondes déficitaires

Origine et usages des 320 Mm<sup>3</sup>  
prélevés chaque année en Gironde

# Un situation préoccupante... mais pas dramatique

75% de l'eau potable provient de ressources :

- en limite de surexploitation
- ou surexploitées

L'eau potable représente plus de 92% des prélèvements dans les nappes en limite de surexploitation ou surexploitées.

AEP 47%  
Agriculture 47 %

- Nappes profondes non déficitaires
- Nappes profondes à l'équilibre

L'enjeu de la gestion des nappes :  
pérenniser un mode  
d'approvisionnement en eau potable  
qui garantit à moindre coût  
une très grande sécurité sanitaire.

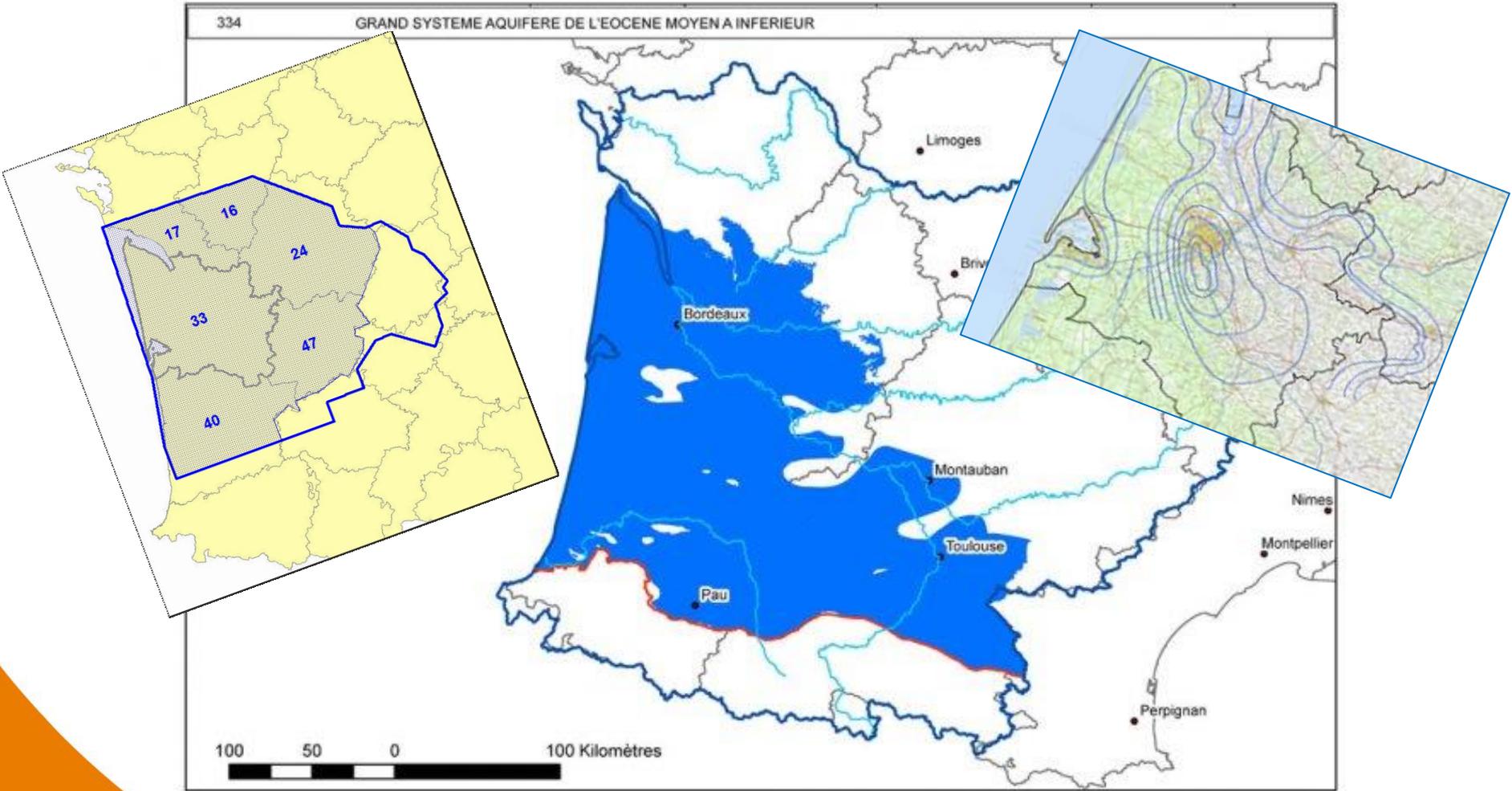
**Prélevable dans les nappes profondes : plus de 220 000 000 m<sup>3</sup>/an**  
**Nous ne manquons pas d'eau de qualité...**

**nous exploitons mal nos ressources !**

# Historique condensé de la gestion des nappes profondes de Gironde

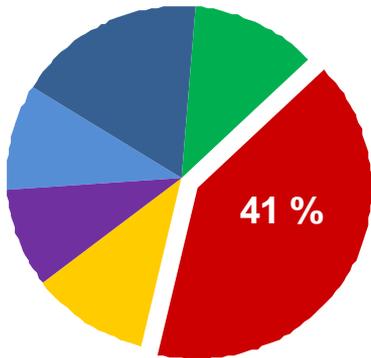
- du moyen âge à la 2<sup>e</sup> guerre mondiale : problèmes récurrents d'approvisionnement en eau potable de l'agglomération bordelaise et des territoires ruraux de la rive droite de la Garonne
- après guerre : multiplication des forages dans les nappes profondes
- 1956 : interrogation du Pr Henri SCHOELLER sur la durabilité du modèle d'approvisionnement à partir des nappes profondes
- 1958 : suivi des nappes porté par le Conseil Général
- 1996 : réponse à la question posée par le Pr SCHOELLER, certaines nappes sont surexploitées
- 1998 : deux décisions :
  - ✓ élaboration d'un SAGE => Commission locale de l'eau
  - ✓ création d'un établissement public spécialisé => SMEGREG (CG+CUB)
- 2003 : approbation du SAGE
- 2013 : révision du SAGE et modification des statuts du SMEGREG

# Pourquoi un périmètre limité au département de la Gironde ?

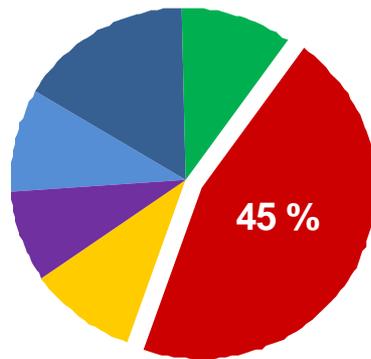


# Pourquoi un périmètre limité au département de la Gironde ?

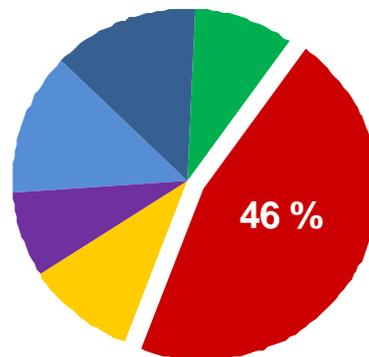
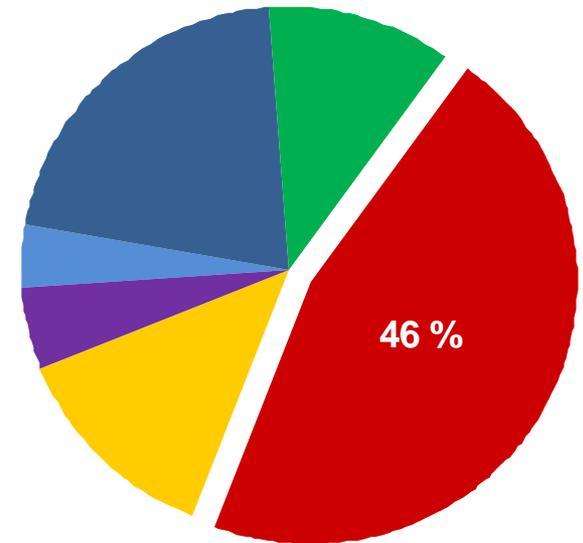
Prélèvements dans les nappes profondes



Population



Emploi



Valeur ajoutée brute

- Charente
- Charente Maritime
- Dordogne
- Gironde
- Landes
- Lot-et-Garonne

Aire d'extension des réservoirs :

348 000 000 m<sup>3</sup>/an

Département de la Gironde :

160 000 000 m<sup>3</sup>/an

# Gestion des nappes profondes de Gironde : un constat, un périmètre, des objectifs

Un constat : nappe de l'Eocène surexploitée

Un périmètre :

- le département de la Gironde
- 6 aquifères

Miocène  
 Oligocène  
 Eocène supérieur  
 Eocène inférieur à moyen  
 Campano-maastrichtien (Crétacé sup.)  
 Céno-mano-turonien (Crétacé sup.)

aujourd'hui		L'âge du réservoir en millions d'années
	Quaternaire	1,6
	Pliocène	5
S	Miocène	23
A	Oligocène	33
G	Eocène sup	
E	Eocène moy et inf	65
	Crétacé	130
	Jurassique	205
	Trias	250
	socle primaire	

Des objectifs :

- le "bon état" pour chaque nappe

# La question du "bon état"

Calquant les principes de gestion des nappes profondes sur celui des eaux superficielles, le SDAGE de 1996 et le BRGM proposaient une gestion en pression autour des concepts de niveaux piézométriques objectifs d'étiage et de piézomètres de crise, le postulat étant que la baisse de niveau est synonyme de surexploitation.

Or il est illusoire d'imaginer une compensation à court terme des volumes prélevés dans les nappes profondes par des entrées supplémentaires.

Gérer les nappes profondes à grande inertie, c'est :

- gérer un déséquilibre,
- se projeter à plusieurs décennies (voire à plusieurs siècles).

**=> la CLE pose sa définition du bon état des nappes profondes**

## Définition du "bon état" pour les nappes profondes de Gironde

Juger du bon état d'une nappe profonde nécessite un double examen à des échelles spatiales et temporelles très différentes :

- bilan acceptable à grande échelle (un à plusieurs milliers de km<sup>2</sup> et examen sur plusieurs décennies),
- niveaux à respecter localement au quotidien (une à plusieurs dizaine de km<sup>2</sup>) pour se prémunir d'un risque clairement identifié ou préserver un enjeu aval.

Une approche globale en bilan...  
et des approches locales en pression

*Définition du bon état quantitatif des nappes profondes arrêtés  
par la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde le 4 juillet 2021*

Pour la gestion en bilan à grande échelle :

- les unités de gestion
- les volumes maximum prélevables

Pour les éventuelles gestions locales en pression :

- les zones à risque
- les zones à enjeux aval

# Unité de gestion et volumes prélevables



+ Miocène  
 + Oligocène  
 + Eocène  
 + Campano-M.  
 + Céno-mano-T.

=

	Centre	Médoc-estuaire	Littoral	Nord	Sud
Miocène	UG	UG	UG	pas de réservoir miocène	UG
Oligocène	UG	UG	UG	pas de réservoir oligocène	UG
Éocène	UG	UG*	UG*	UG*	UG
Campano-Maastrichtien	UG	UG	UG	UG	UG
Céno-mano-Turonien	UG	UG	UG	UG	UG

Unités de gestion

VMPO en Mm <sup>3</sup> /an	Centre	Médoc-estuaire	Littoral	Nord	Sud	TOTAL
Miocène	12,0	3,0	12,0	pas de réservoir miocène	12,0	39,0
Oligocène	48,0	7,0	22,0	pas de réservoir oligocène	2,0	79,0
Éocène	38,3	7,5	6,6	7,0	non testé réservoir discontinu	59,4
		Es 1,5 Eim 6,0	Es 1,8 Eim 4,8	Es 1,0 Eim 6,0		
Campano-Maastrichtien	2,5	1,0	2,5	2,0	0,5	8,5
Céno-mano-Turonien	4,0	1,0	non testé réservoir trop profond	non testé réservoir trop profond	12,0	17,0
Total	104,8	19,5	43,1	9,0	26,5	202,9

Volumes maximum prélevables

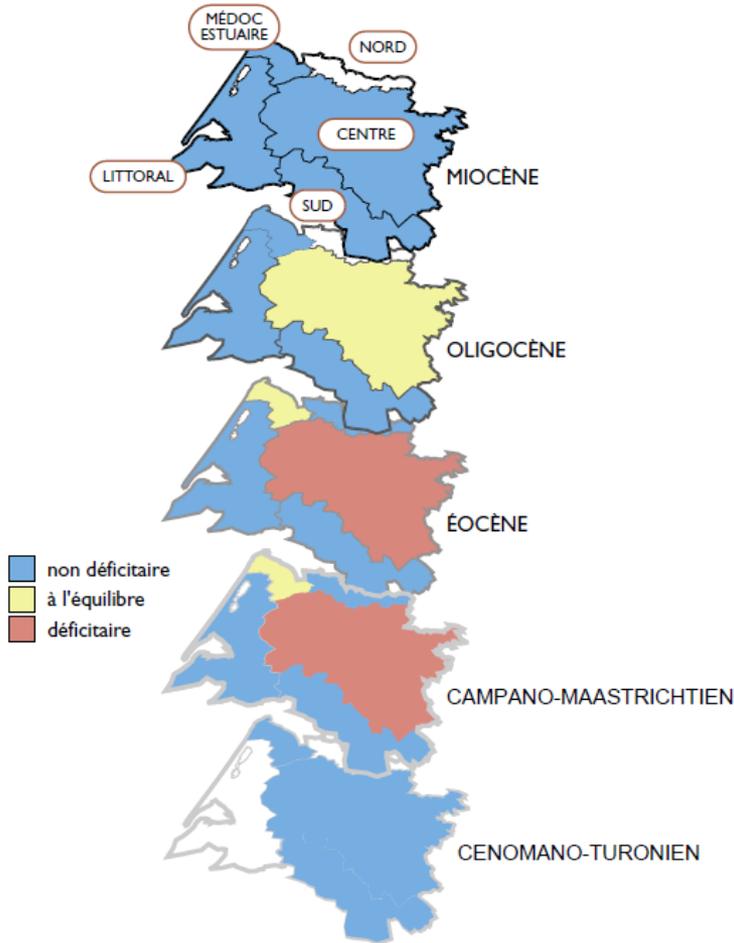
	Centre	Médoc-estuaire	Littoral	Nord	Sud
Miocène	Non déficitaire	Non déficitaire	Non déficitaire	pas de réservoir miocène	Non déficitaire
Oligocène	À l'équilibre	Non déficitaire	Non déficitaire	pas de réservoir oligocène	Non déficitaire
Éocène	Déficitaire	À l'équilibre	Non déficitaire	Non déficitaire	non testé réservoir discontinu
Campano Maastrichtien	Déficitaire	À l'équilibre	Non déficitaire	Non déficitaire	Non déficitaire
Céno-mano Turonien	Non déficitaire	Non déficitaire	non testé réservoir trop profond	non testé réservoir trop profond	Non déficitaire

Etat des UG

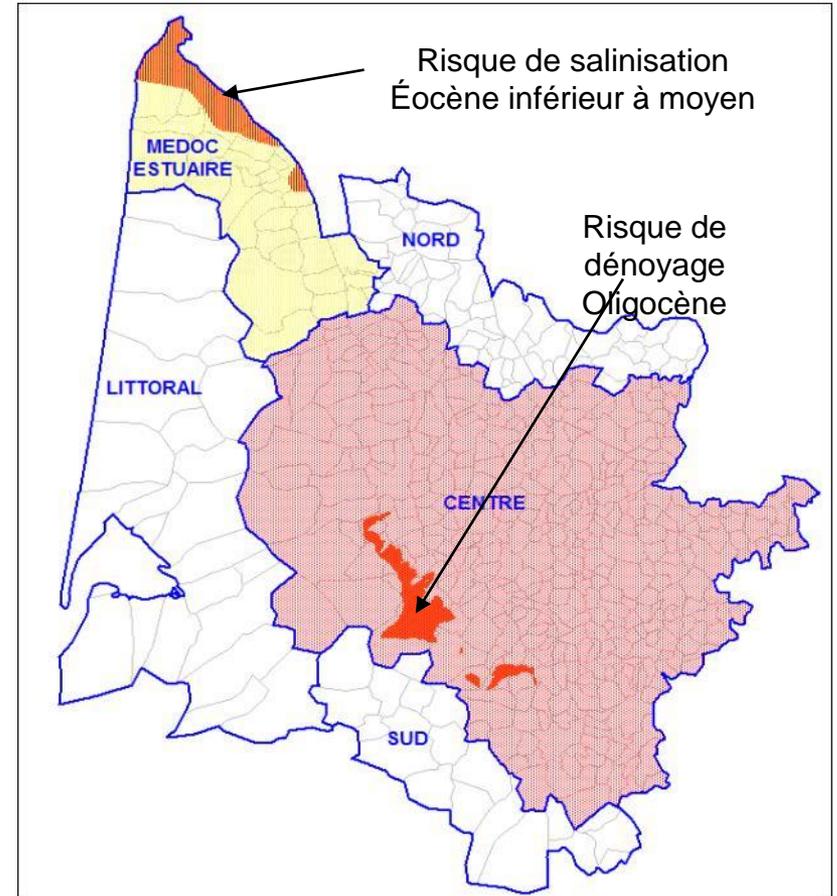
# Unité de gestion et volumes prélevables

## Zones à risques et à enjeux aval

### Bilans déséquilibrés à grande échelle



### Risques locaux (avec règles de gestion)

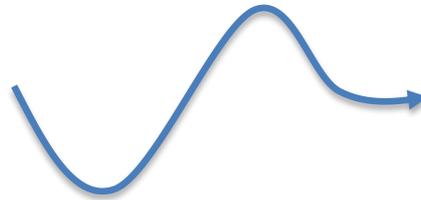


Des enjeux aval (en cours d'identification)

# Les orientations de gestion du SAGE Nappes profondes de Gironde



2003



2013



## Le SAGE :

- ✓ à grande échelle sur tout son périmètre :
  - subdivise le territoire en 5 zones
  - définit des unités de gestion (UG) = croisement nappe et zone
  - arrête un volume maximum prélevable pour chaque UG
- ✓ à l'échelle locale :
  - identifie des risques ou des enjeux
  - peut fixer des règles de gestion en niveaux
- ✓ hiérarchise les usages (AEP prioritaire)

# Les orientations de gestion du SAGE Nappes profondes de Gironde



Pour toutes les nappes profondes :

- des conditions d'accès
- obligation d'optimisation des usages

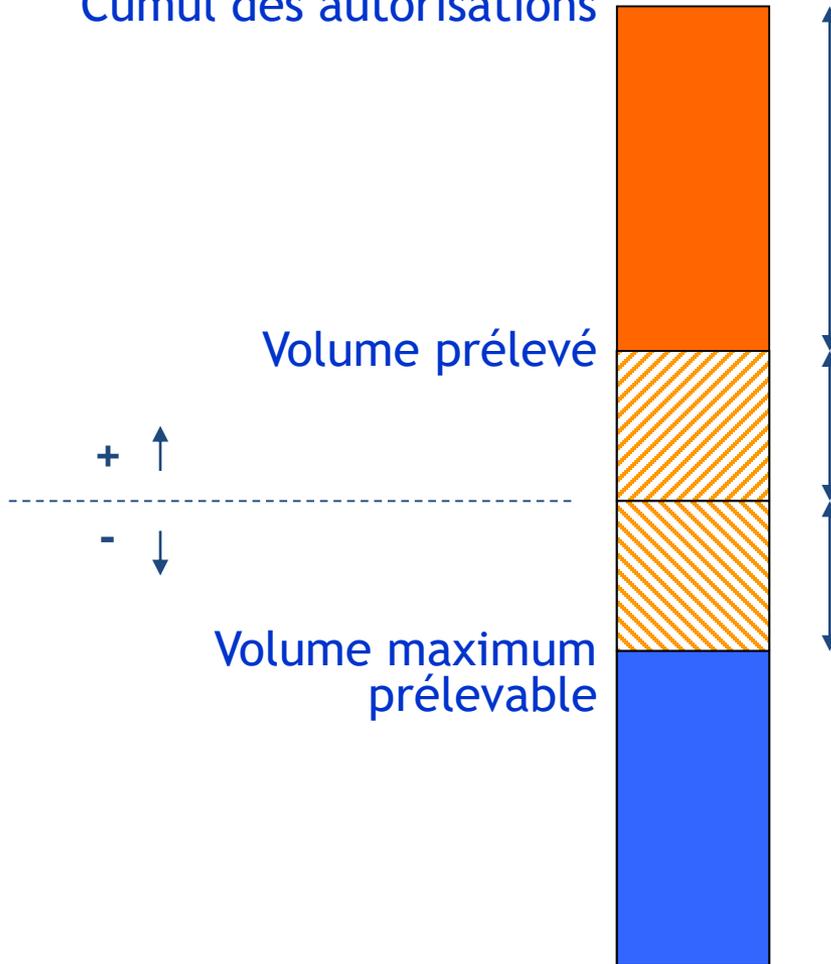
Et pour réduire les prélèvements dans les nappes surexploitées :

- priorité à l'optimisation des usages (économies d'eau et maîtrise des consommations) pour toutes les nappes,
- complétée pour les nappes surexploitées par des substitutions de ressource
- avec un préalable aux substitutions : la révision des autorisations de prélèvement.

# SAGE Nappes profondes : objectifs et moyens

## Moyens prévus par le SAGE

Cumul des autorisations



1. Révision par l'Etat des autorisations de prélèvement

**FAIT**

2. Politique d'économie d'eau  
**Jusqu'où économiser et  
quand substituer?**

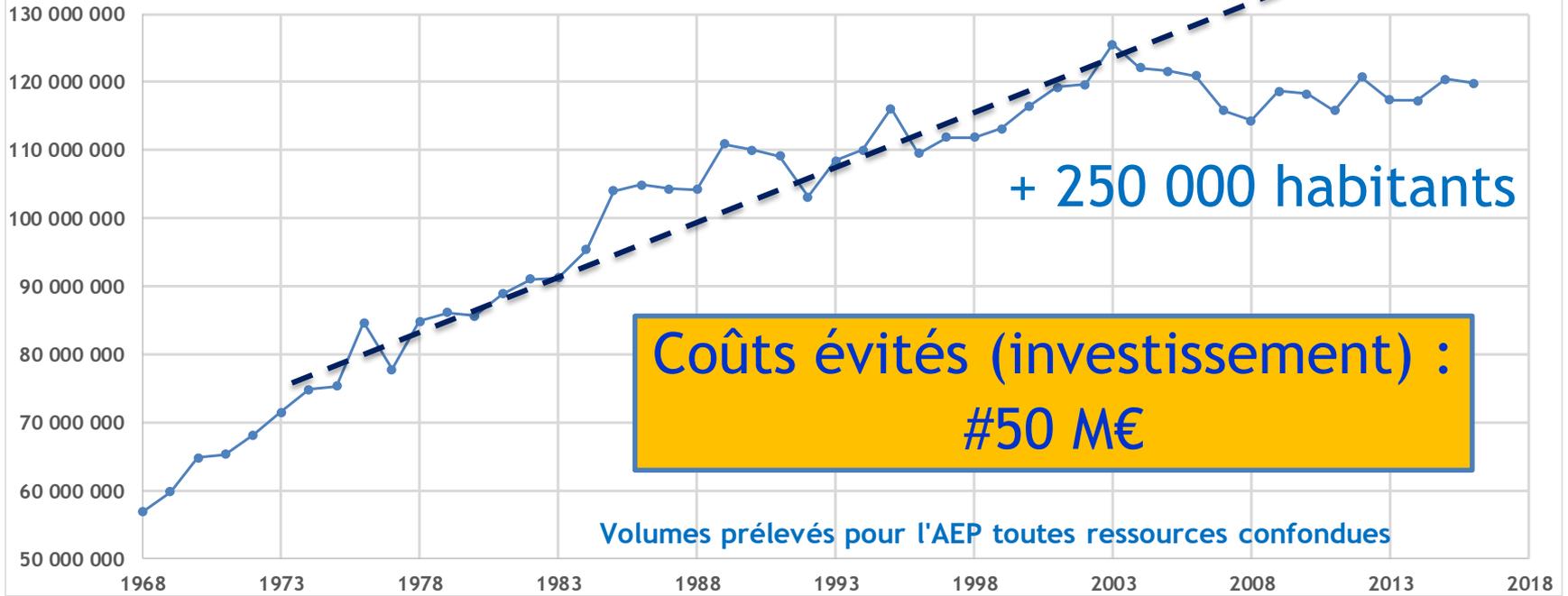
3. Des substitutions de ressource  
**Qui, où, avec quelle  
ressource en eau ?**

L'effet cumulé des économies d'eau  
et des substitutions doit permettre  
d'atteindre les objectifs du SAGE.

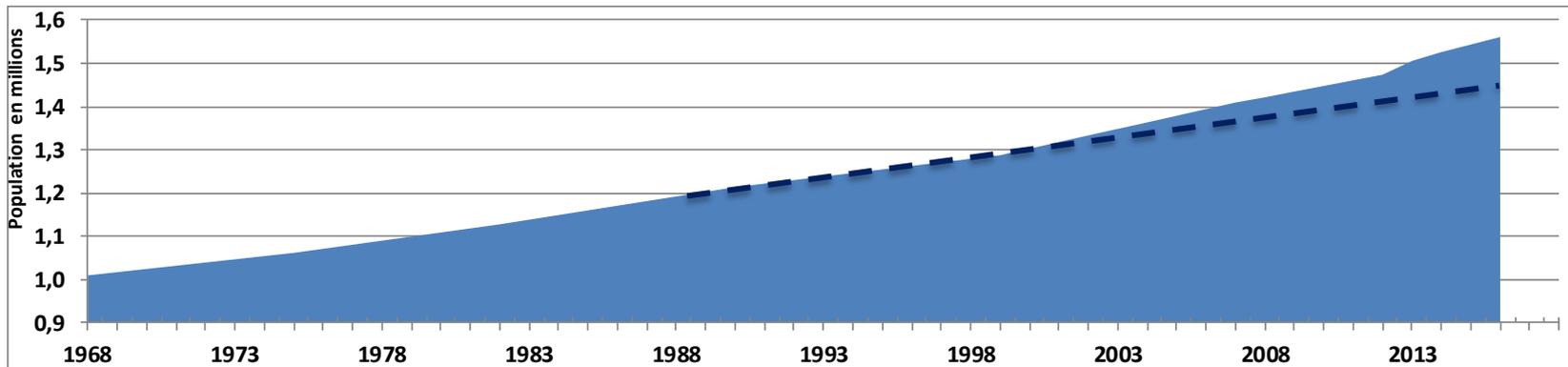
# Politique d'économies d'eau

## Evaluation continue

Volume prélevé pour AEP



Population



## Moyenne de la consommation domestique annuelle d'eau potable par habitant et par département entre 2012 et 2016

Consommation domestique moyenne d'eau potable (m<sup>3</sup>/hab/an)

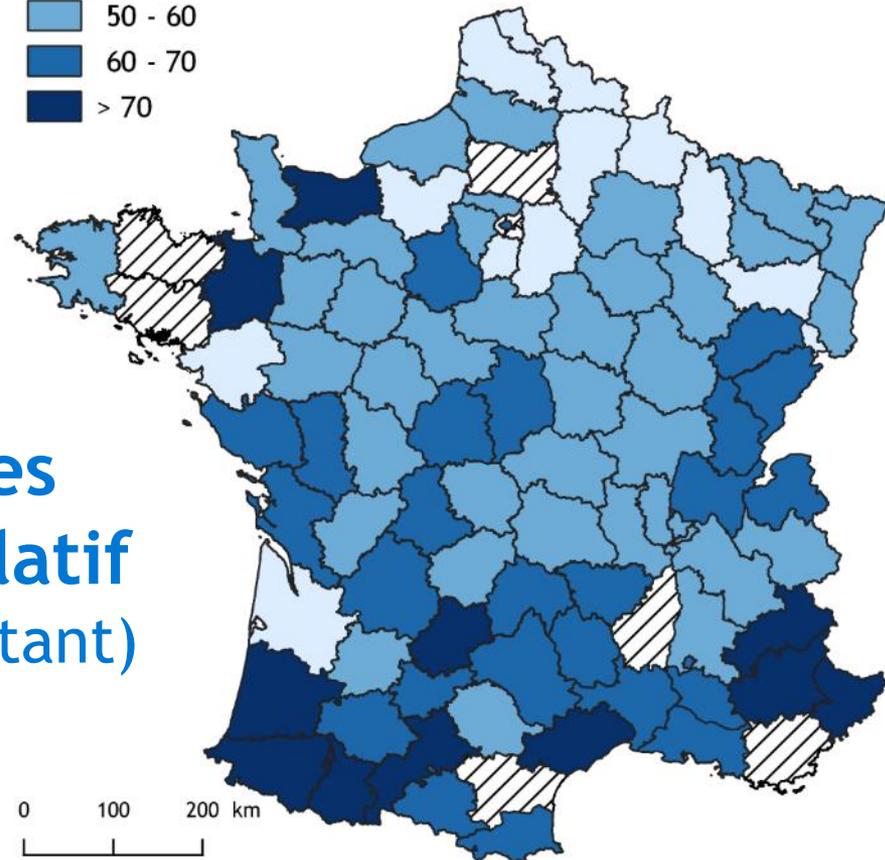
 Pas de données ou données non représentatives\*

 < 50

 50 - 60

 60 - 70

 > 70



0 100 200 km

*\*Les données sont jugées représentatives si la base SISPEA est remplie par les services alimentant au moins de 50% de la population départementale*

# Politique d'économies d'eau : résultats en relatif (en consommation par habitant)

# Les substitution : substituer, c'est quoi ?

Situation initiale :

Captage

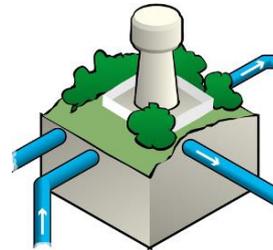


UG déficitaire  
ou zone à risque

Volume prélevé



Réseau



Abonné



€/m<sup>3</sup>

# Les substitution : substituer, c'est quoi ?

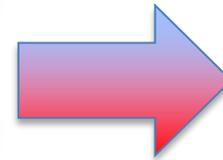
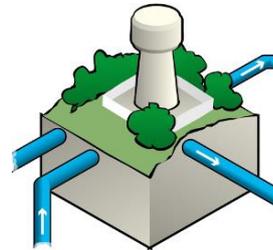
Situation après :

Captage

Volume prélevé

Réseau

Abonné

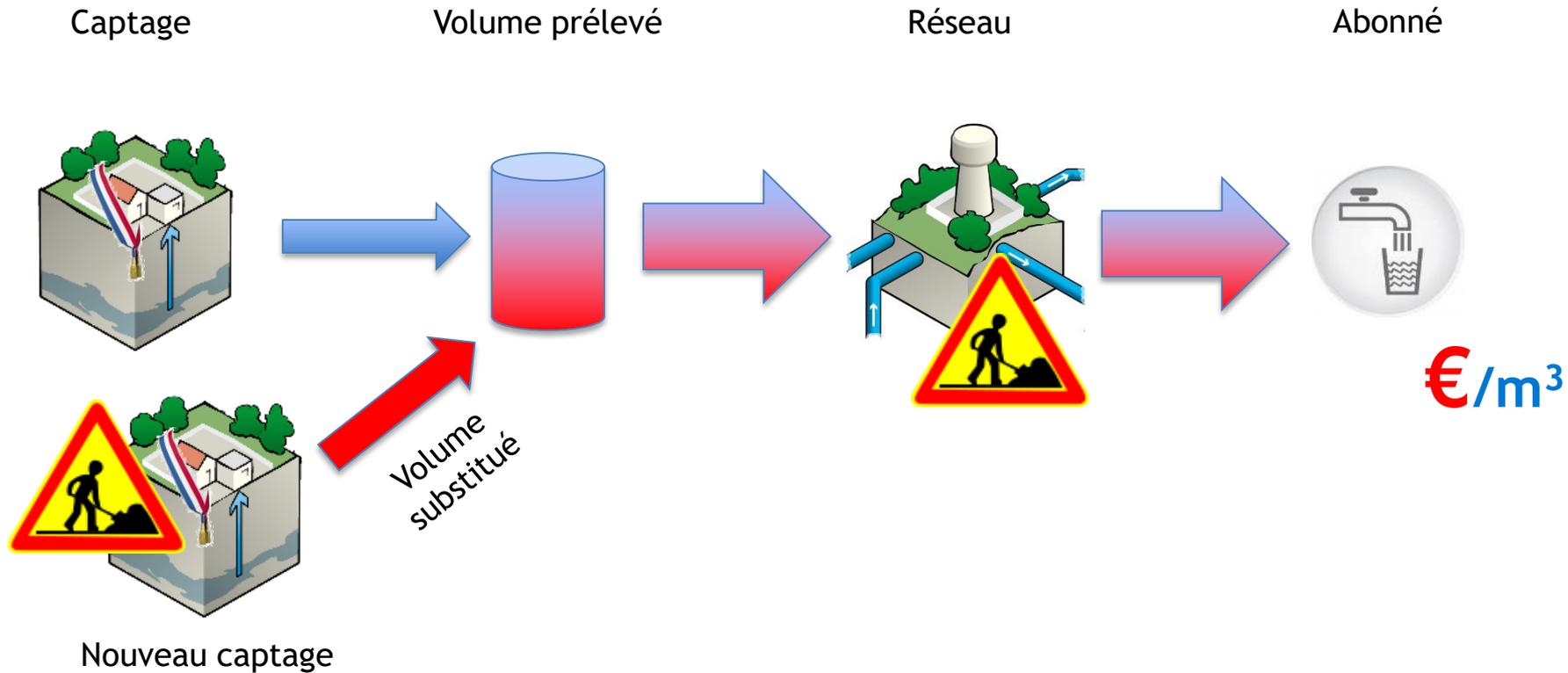


Volume  
substitué

Nouveau captage  
Non déficitaire  
ou hors SAGE

# Les substitution : substituer, quelles conséquences ?

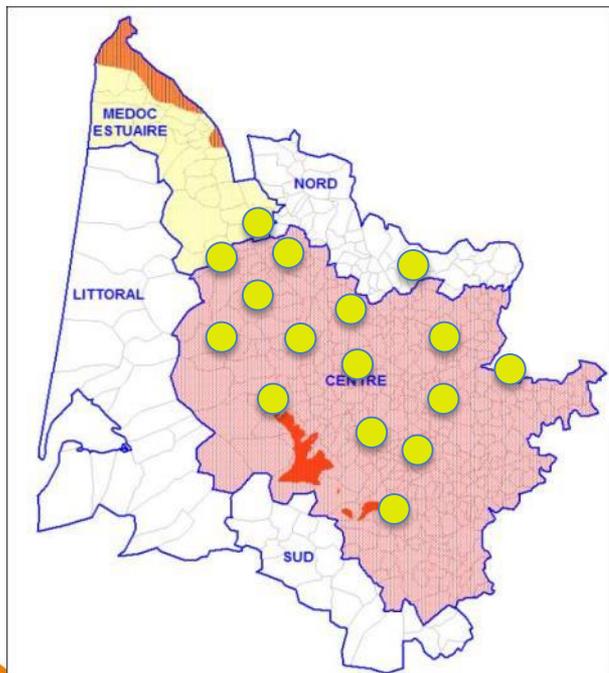
Situation après :



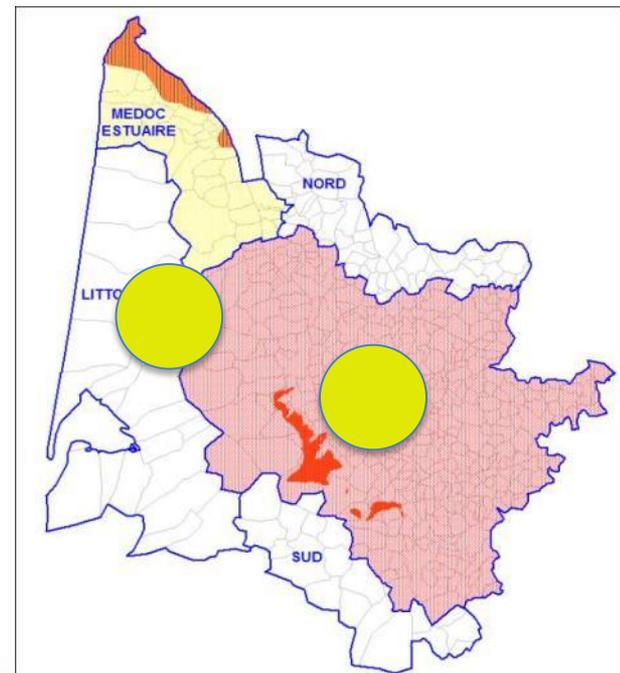
## Substitution : projets de portée locale ou mutualisables et structurants ?

Petits ou grands projets, quelles possibilités :

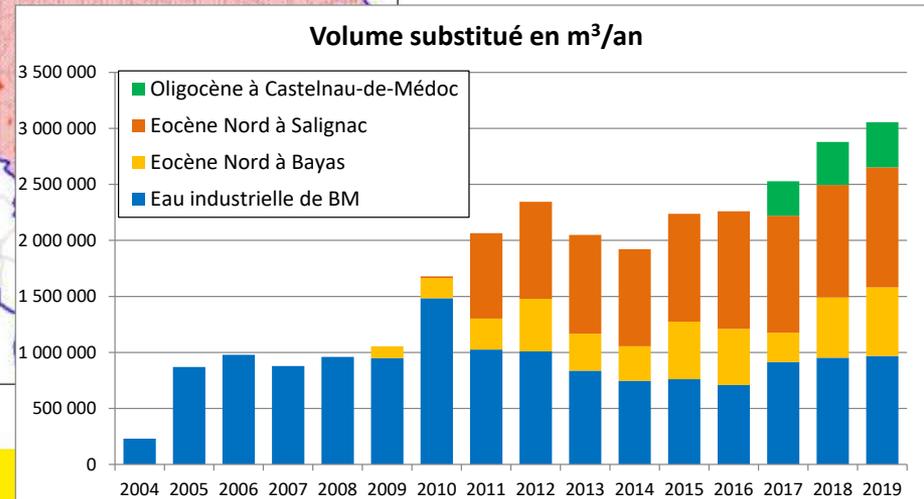
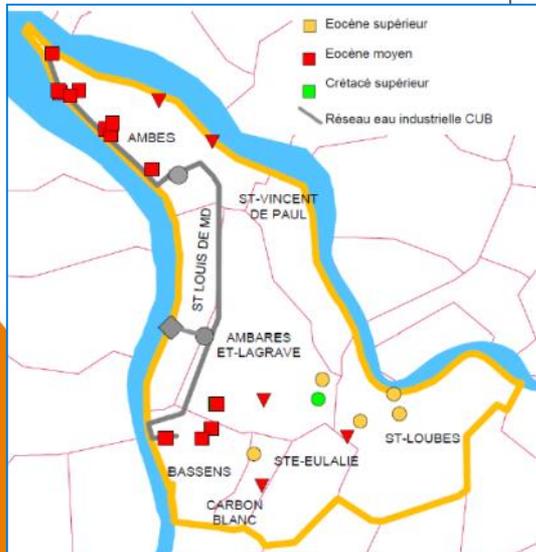
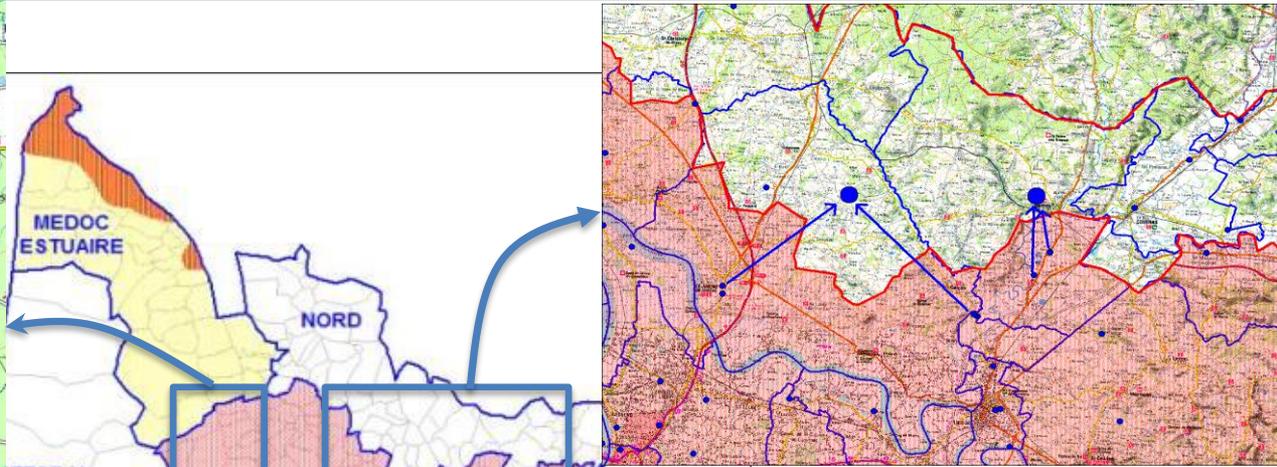
- comme pour les économies d'eau, demander un effort à tous les services d'eau potable,
- concentrer les moyens sur quelques solutions économiquement performantes ?



~~ou~~  
et

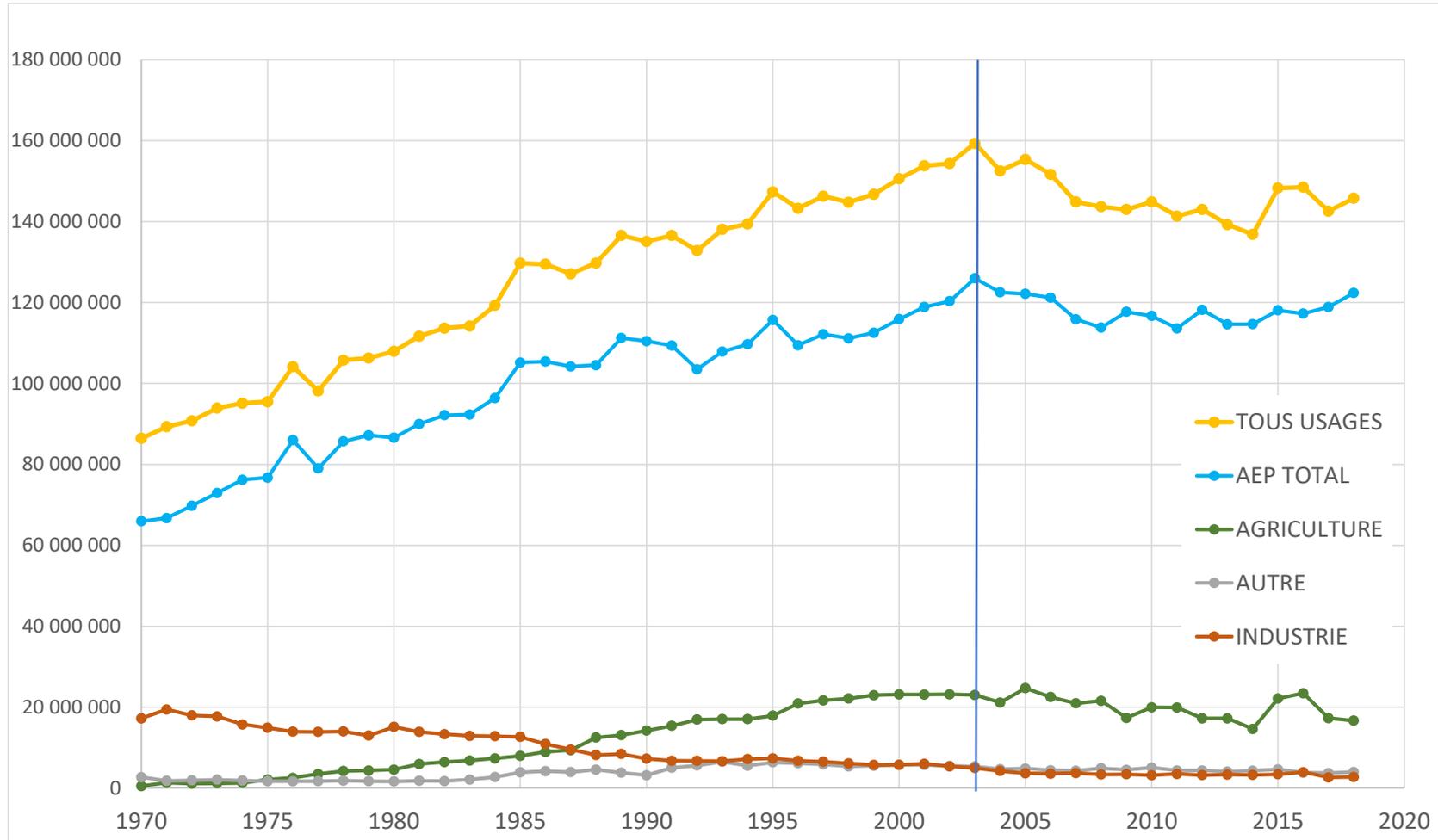


# Les substitutions opérationnelles



# En bilan, évolution de la pression sur les nappes profondes de Gironde

## Evolution des volumes prélevés dans les nappes profondes



# Les défis de la gestion des nappes profondes de Gironde

---

Garantir à la fois, pour les nappes profondes de Gironde :

- une gestion équilibrée et durable de ces ressources ;
- un accès à une ressource de bonne qualité pour tous ;
- un usage optimisé de la ressource ;
- un coût d'accès à la ressource raisonnable ;
- un partage équitable des coûts entre les territoires.

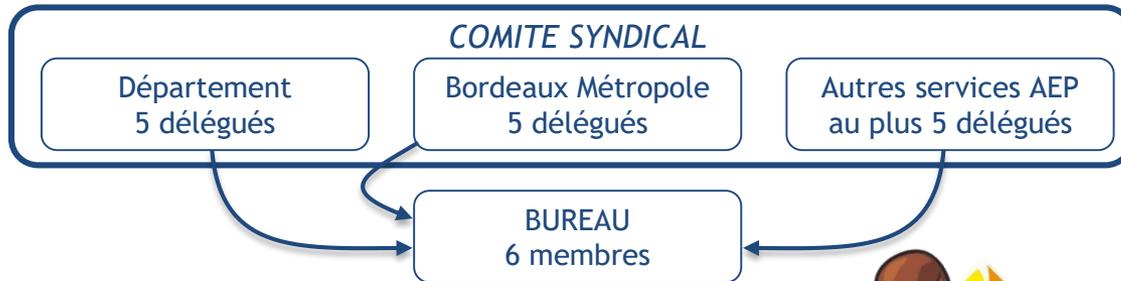
# Le SMEGREG

## Statuts modifiés - arrêté préfectoral du 18 juin 2013



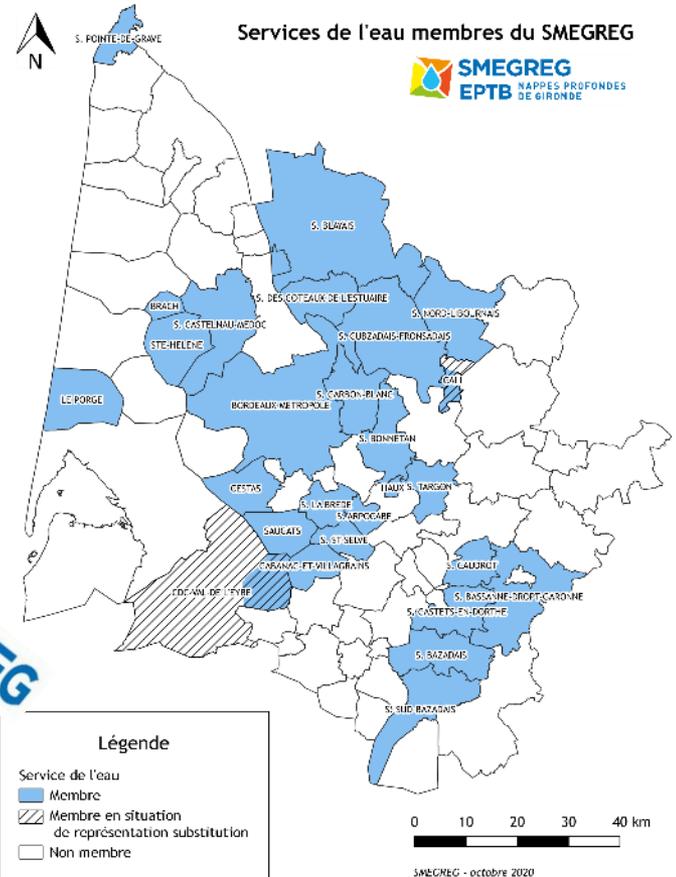
### Missions :

- faciliter la gestion équilibrée des ressources en eau souterraine...
- mettre en œuvre le SAGE...
- garantir la transparence...
- accueillir les collectivités territoriales "AEP" (mission gestion de la ressource)



### Les membres du SMEGREG :

- Département de la Gironde
- Bordeaux Métropole
- 27 services de l'eau potable hors Bordeaux Métropole



#70% des habitants et #70% des volumes prélevés pour l'AEP

# Le SMEGREG en pratique

## Les services :

- 4 agents permanents :
  - ✓ un administratif
  - ✓ trois ingénieurs
- des agents contractuels sur missions de recherche

## Le budget # 1 300 000 € :

- recettes
  - ✓ contribution des membres = 525 000 € (au prorata des volumes prélevés)
  - ✓ subventions # 775 000 € (essentiellement Agence de l'eau Adour Garonne)
- dépenses
  - ✓ salaires et charges de structure # 400 000 €
  - ✓ externalisations (études, partenariats de recherche, animation territoriale) # 900 000 €

Le coût de la gestion des nappes profondes de Gironde

# 0,01 € /m<sup>3</sup> prélevé

Visitez [www.smegreg.org](http://www.smegreg.org) et abonnez vous à

La Lettre des nappes profondes de Gironde



## LA LETTRE DES NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

OCT. 2015

### La pédagogie au service du SAGE

Approuvé en 2003, le SAGE Nappes profondes de Gironde a été révisé en 2013. Cette première décennie a été consacrée à la mise en œuvre d'une politique d'économie d'eau, portée pour l'essentiel par les communes et leurs services d'eau potable. Efficace, cette politique a permis d'accueillir 150 000 habitants sur le département tout en réduisant de 10% les volumes prélevés dans les nappes profondes. Pour la décennie à venir, nous pourrions donc nous appuyer sur l'exemplarité des acteurs publics afin d'impliquer plus encore les Gironnais et mobiliser ainsi un gisement d'économies encore important. Mais le temps est aussi venu de mettre en œuvre les projets de substitution de ressources indispensables pour atteindre les objectifs du SAGE.

Sur ces deux sujets nous devons faire preuve de pédagogie. Pour changer les comportements et modifier les habitudes de consommation, mais aussi pour faciliter l'acceptation des infrastructures à créer. Ce premier numéro de La Lettre des nappes profondes de Gironde concrétise cet effort de sensibilisation et d'information.

**Pierre DUCOUT**  
Président de la DDT

### Un EPTB pour les nappes profondes

Jusqu'ici, la gestion des nappes profondes a imposé des efforts d'économie d'eau à tous les acteurs sur tout le département. Avec les substitutions de ressources, les mêmes efforts techniques ne seront pas demandés à tous même si leur mise en œuvre se fera, comme le demande le SAGE, dans le cadre d'une solidarité territoriale.

Pour assurer l'adhésion de tous à un projet, qu'il s'agisse ou non d'être desservi par les nouvelles infrastructures, la transparence, le dialogue, l'équité, doit être garantie. C'est dans cet objectif que les statuts du SMEGREG ont été modifiés en 2013. Tout d'abord pour élargir la gouvernance en ouvrant aux services de l'eau potable. Ensuite en lui confiant explicitement une mission de régulation visant à garantir la gestion équilibrée et durable de la ressource. Ces évolutions ont permis au SMEGREG d'être reconnu officiellement par l'Etat en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) pour les nappes profondes de Gironde. Au-delà de cette reconnaissance, l'entrée au SMEGREG de quinze services de l'eau montre que cette ouverture était attendue et confirme l'importance du défi que nous avons à relever collectivement.

**Jean Pierre TURON**  
Président du SMEGREG

### Le SMEGREG devient EPTB

24 février 2015, date importante pour le SMEGREG. Le Préfet de région Midi-Pyrénées, coordonnateur du bassin Adour-Garonne, a en effet signé l'arrêté délimitant le périmètre d'intervention du SMEGREG en tant qu'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) pour les nappes profondes de Gironde. Le SMEGREG voit ainsi son rôle confirmé pour faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau dans une position d'animateur, de coordinateur et de conseil vis-à-vis des collectivités et de leurs groupements. Ainsi labellisé par l'Etat en reconnaissance de son expertise, le SMEGREG veillera à la cohérence des usages à l'échelle départementale.

[www.smegreg.org](http://www.smegreg.org)  
✉ [contact@smegreg.org](mailto:contact@smegreg.org)

[www.sage-nappes33.org](http://www.sage-nappes33.org)  
✉ [contact@sage-nappes33.org](mailto:contact@sage-nappes33.org)

[www.economie-eau.org](http://www.economie-eau.org)  
✉ [contact@economie-eau.org](mailto:contact@economie-eau.org)



### Le SAGE décliné en Schémas Locaux

Le périmètre du SAGE Nappes profondes couvre plus de 10 000 km<sup>2</sup>. Pour répondre à des enjeux locaux sur des espaces plus restreints, les actions sont précisées dans des schémas locaux construits avec les acteurs du terrain dans la recherche d'une plus grande efficacité technique et économique.

Ces schémas poursuivent deux objectifs : couvrir l'ensemble des problèmes locaux, le tout en proposant des solutions viables, optimales du point de vue économique et, lorsque cela est pertinent, écologiques. Les solutions proposées sont plus précises, adaptées par les partenaires bailleurs et financées administrativement d'autant qu'elles sont plus à même.

En 2009, le 1<sup>er</sup> schéma concernait 22 communes de 25 000 habitants du nord Médoc. Ce schéma a été complété par une dizaine de schémas concernés par une des principales zones d'expansion locale de l'eau. Au-delà des enjeux de problèmes de quantité et de qualité de l'eau, il a été constaté, au niveau arrêté préfectoral pour le Nord-Médoc :

Les schémas de sud Médoc ont répondu à certains enjeux qui dépassent le cadre de la zone de captage de Sables-Médac. Ce territoire de 44 000 habitants, qui est desservi par le SAGE, est concerné par le 3<sup>e</sup> schéma d'application localisée et a été approuvé le 10 février 2015. Il définit les modalités de l'application locale et assure le suivi de la gestion de la ressource. Une partie des nappes profondes est desservie depuis le futur schéma de l'eau d'après un arrêté préfectoral en date du 10 février 2015. Plus que jamais, le SAGE en tant qu'opérateur de substitution qui sera responsable à l'échelle du Médoc d'un schéma de desserte doit réduire les prélèvements.

**CONTACT : 05 57 01 6365**  
[CONTACT@SMEGREG.ORG](mailto:contact@smegreg.org)

### FORAGE DE CASTELNAU DE MEDOC

Dans le cadre du schéma de sud Médoc, le SAGE a initié une reconnaissance par forage à ciel ouvert pour résoudre les problèmes de ressources du territoire de Castelnaud de Médoc, zone d'expansion locale de l'eau. L'opération a été menée par le SAGE, l'opérateur de substitution de l'eau potable, et le SAGE, l'opérateur de substitution de l'eau potable, et le SAGE, l'opérateur de substitution de l'eau potable.

Le forage a été réalisé à Vaux ou à Castelnaud de Médoc.

### Actions pédagogiques pour le département

Une action d'information de sensibilisation a été réalisée par les communes de la zone de captage de Sables-Médac. Cette action a été menée par les communes de la zone de captage de Sables-Médac.

# *Suite de la démarche*



# Retours d'expérience à venir (3)



## 1/4. SMEGREG, Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (EPTB) - 20/04/2021

- Nappes profondes et captives
- Gestion globale (en stock) & locale (en pression)
- SAGE depuis 2003



Accord de principe

## 2/4. SYMCRAU, Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

- Périmètre d'action différent du périmètre statutaire
- Contrat de nappe 2016-2021
- SAGE en cours d'élaboration



Accord de principe



# Retours d'expérience à venir (4)

---



## 3/4. SMETA, Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (EPTB)

- 3 contrats de nappes (1997-2002; 2004-2008; 2020-2023)
- PGRE (2010-2017)
- SAGE depuis 2018



Accord de principe

## 4/4. Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon

- Accord-cadre
- SAGE depuis 2020
- Problématique de partage de la ressource (baisse de niveau de nappe)



Accord de principe



# Prochaines étapes

---



- **Feuille de route 2021 :**
  - Suivre l'adhésion à la charte d'engagement
  - Poursuivre les réunions techniques auprès des syndicats
  - Programmation des retours d'expérience (3) pour approfondir la connaissance des différents outils de gestion possibles
  - Avancer de manière concertée vers la détermination d'un outil de gestion approprié (fiches scénarii de gouvernance/outils)
  
  - Affiner les enjeux (quantitatifs et qualitatifs) // état des lieux
  - Evaluer des scénarios pour notre territoire



***Merci de votre attention !***

***Mélanie EROSTATE*** - *Chargée de mission Nappes profondes*  
*Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 Mont-de-Marsan Cedex*  
*Tél.: 05 58 46 18 70 - Mobile : 06 87 21 34 57*

